

RESUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n°10-369 du 21 octobre 2010 de l'AMF

Avertissement au lecteur

Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.

1 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

1.1 Historique

Développement Valeur Finances (la « **Société** ») est une société anonyme constituée le 22 décembre 2009.

1.2 Répartition du Capital social

Le capital social de la Société est réparti comme suit à la date du prospectus:

Actionnaires	Actions	%
INNOVEN HOLDING AG	49.994	99,9%
AUTRES ACTIONNAIRES	6	0,1%
TOTAL	50.000	100%

INNOVEN HOLDING AG, holding financière de droit suisse au capital de 3.000.000 francs suisses, est l'actionnaire majoritaire de la Société avant l'offre au public de titres. Elle est détenue majoritairement par le groupe BT&T Timelife coté sur

le SIX Swiss Exchange.

1.3 Conseil d'administration – Directeur général

Le conseil d'administration est composé de Christophe VERNIERES, Président, Gilles THOUVENIN (Directeur Général), Thomas DICKER et Jean-Pierre PHILIPPE.

L'article 14.1.2 du Titre 1 du prospectus présente en détail le *curriculum vitae* desdits administrateurs.

1.4 Objet social et Durée

La Société a pour objet la souscription à l'augmentation de capital de la société canadienne Rock Well Petroleum Inc., spécialisée dans le développement et la production de pétrole brut aux Etats-Unis (ci-après « **Rock Well Petroleum** »), ainsi que le suivi et la cession de cette participation.

La Société a été constituée le 22 décembre 2009 et sera dissoute le 24 septembre 2019 ou avant cette date à tout moment suite à la cession de la participation de Rock Well Petroleum. Néanmoins, en cas d'absence de cession de la participation au 24 septembre 2019, la Société sera prorogée jusqu'au 24 septembre 2021.

Du produit de la cession de cette participation seront déduits les frais de liquidation et les montants prioritaires légaux. Le boni de liquidation sera distribué, le cas échéant, aux Investisseurs au prorata de leur participation dans la Société.

1.5 Politique d'investissement exclusif dans Rock Well Petroleum

La Société investira la totalité des fonds levés (moins les frais de constitution) dans Rock Well Petroleum avant fin 2010.

Selon le montant des souscriptions reçues au titre de la présente offre, la participation de la Société dans Rock Well Petroleum se situera entre 10 et 14% (voir le paragraphe 6.2.2 pour plus de détails).

1.6 Politique de désinvestissement de Rock Well Petroleum

Dès le 24 septembre 2014, la Société mettra tout en œuvre pour céder sa participation, soit par (i) une introduction en bourse de Rock Well Petroleum, soit par (ii) une cession conjointe avec l'actionnaire majoritaire de Rock Well Petroleum, le FCPR « *The Energy Innoven Fund* » (ci-après « **FCPR** »).

Si une opportunité de cession se présentait à la Société, sa participation dans Rock Well

Petroleum ne pourra être cédée que sur la base d'une cession proportionnelle au prorata avec le FCPR.

Les mécanismes visés ci-dessus sont formalisés dans le cadre du pacte d'actionnaire conclu entre le FCPR et la Société (dont les clauses sont détaillées ci-dessous au paragraphe 6.3.1).

Si la cession n'est pas réalisée au 24 septembre 2019, une banque d'affaire sera désignée afin de rechercher un acquéreur.

La période de sortie de la Société est calée sur la durée nécessaire pour mettre en œuvre les projets de développement de Rock Well Petroleum et sur la période de désinvestissement du FCPR.

La stratégie de sortie est développée plus en détails au paragraphe 6.3.1 ci-dessous.

1.7 Relations avec les parties liées

Innoven Partenaires assurera la gestion comptable et administrative de la Société.

Innoven Holding AG, actionnaire fondateur de la Société, présentera trois personnes pour leur nomination au conseil d'administration, le président du conseil et le liquidateur conventionnel grâce aux actions de préférence qu'elle détient.

1.8 Absence d'avantage fiscal lié à l'opération

Par mesure de clarté, il est précisé que l'émission objet du présent prospectus n'est pas éligible aux réductions d'impôt sur le revenu et d'impôt de solidarité sur la fortune au sens des articles 199 *terdecies*-0 A et 885-0V bis I et II du Code général des impôts, dans la mesure les critères requis pour bénéficier de ces réductions d'impôts ne sont pas réunis dans la présente opération.

En effet, dans l'hypothèse des investissements intermédiés, les réductions d'impôts sont ouvertes à raison des seules prises de participations de la société holding dans des sociétés ayant leur siège de direction effective dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale.

Les sociétés dont le siège de direction effective est situé au Canada (ce qui est le cas de

Rock Well Petroleum) sont donc exclues du dispositif de réductions d'impôts susvisé.

2 INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION

2.1 *Objet de l'opération*

La présente offre a été créée à l'initiative du groupe Innoven afin de donner l'opportunité aux anciens souscripteurs des FCPI Innoven 1998 n° ISIN FR0007023072, Innoven 1999 N°3 n°ISIN FR0007037510 et Innoven 2000 FCPI N°4 n° ISIN FR0007051529 (ensemble, les « **Fonds liquidés** ») de participer au redressement de Rock Well Petroleum.

Les souscripteurs des Fonds liquidés, qui étaient significativement investis dans Rock Well Petroleum, ont en effet été particulièrement impactés par la mise en procédure de sauvegarde de Rock Well Petroleum en décembre 2008 qui a coïncidé avec la liquidation des Fonds.

Les pertes des anciens souscripteurs des Fonds liquidés se sont ainsi élevées à 93,51%, 95,72% et 98,05% du montant initialement investi, respectivement pour les FCPI Innoven 1998, 1999 et 2000 susvisés.

Rock Well Petroleum étant sortie de sa procédure de sauvegarde en septembre 2009 grâce à un plan de sauvetage initié par le groupe Innoven, ce dernier a souhaité mettre en place la présente offre pour permettre aux anciens souscripteurs des Fonds liquidés de bénéficier des perspectives de redressement de Rock Well Petroleum.

Cette offre permet de souscrire à une augmentation de capital de la Société, dont l'objet exclusif est la souscription à une augmentation de capital de Rock Well Petroleum à des conditions de valorisation proches de celles de sa sortie de sa procédure de sauvegarde canadienne en septembre 2009, et de détenir ainsi indirectement une participation dans Rock Well Petroleum.

Les anciens souscripteurs des Fonds liquidés pourront souscrire de manière prioritaire le montant correspondant à la valeur liquidative des Fonds liquidés reçus fin juin/début juillet dernier ; l'offre est également ouverte à d'autres investisseurs, afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération.

Dans ce cadre, Développement Valeur Finances procèdera à une augmentation de capital différée par émission de 3.500.000 bons de souscription donnant droit à des actions ordinaires (les « **BSA** ») réservés (i) aux anciens souscripteurs des Fonds liquidés, par priorité à hauteur de la valeur liquidative reçue par chaque ancien souscripteur (représentant environ 1.500.000 €) (les « **Investisseurs A** »), (ii) aux actionnaires de Rock Well Petroleum à la date du présent prospectus, (iii) aux souscripteurs des fonds communs de placement gérés par Innoven à la date du présent

prospectus (les « **Investisseurs O** », et avec les Investisseurs A, les « **Investisseurs** »).

Les caractéristiques principales des BSA sont les suivantes :

- Emission et souscription gratuite;
- Prix d'exercice: 1 €;
- Période de souscription: du 25 octobre au 26 novembre 2010;
- Souscription totale des BSA: Minimum : 2.625.000 €,Maximum 3.500.000 €.

Il est précisé que les montants investis dans la Société seront convertis en USD lors de la souscription de la Société à l'augmentation de capital de Rock Well Petroleum, devant intervenir avant la fin de l'année 2010.

Le tableau ci-dessous vise le taux de conversion €USD sur une période d'un an au 1^{er} de chaque mois.

	Oct. 09	Nov. 09	Déc. 09	Janv. 10	Fév. 10	Mars 10	Avril 10	Mai 10	Juin 10	Juil. 10	Août 10	Sept 10	Oct 10
€	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
USD	1,46	1,47	1,50	1,43	1,38	1,36	1,34	1,32	1,23	1,22	1,30	1,26	1,37

La valeur du titre Rock Well Petroleum inscrit à l'actif du FCPR « *The Innoven Energy Fund* » a été fixée à un dollar (1 USD), en référence aux comptes consolidés audités de Rock Well Petroleum au 31 décembre 2009. La valorisation a été utilisée pour l'établissement de la composition d'actifs du FCPR « *The Innoven Energy Fund* » au 30 juin 2010, qui a fait l'objet d'un examen limitée par le commissaire aux comptes du FCPR « *The Innoven Energy Fund* » (PricewaterhouseCoopers Audit).

La valorisation présentée par Innoven Partenaires, en qualité de société de gestion du FCPR « *The Innoven Energy Fund* », au commissaire aux comptes du FCPR « *The Innoven Energy Fund* » s'est basée sur les éléments suivants :

- La valorisation de un (1) dollar (USD) a été la valeur nominale proposée aux investisseurs lors de l'augmentation de capital réalisée en novembre 2009 par Rock Well Petroleum, peu après sa sortie de procédure de sauvegarde ;
- Depuis cette date, Innoven Partenaires a estimé qu'il ne s'était pas produit d'éléments significatifs relatifs à Rock Well Petroleum qui justifieraient de modifier cette valorisation.

2.2 Modalités de souscription

* Chaque Investisseur A pourra souscrire (i) la quote-part de BSA qui lui est exclusivement réservée correspondant au montant en euros indiqué dans l'avis de liquidation des Fonds liquidés et (ii) un montant de BSA supérieur à cette quote-part en concurrence avec les autres Investisseurs sur la base du « *premier arrivé, premier servi* ».

* Le conseil d'administration de la Société agréera en priorité les souscriptions des Investisseurs A à hauteur du montant indiqué dans l'avis de liquidation des Fonds liquidés, puis le conseil d'administration agréera, sur la base du « *premier arrivé, premier servi* », les souscriptions des Investisseurs A (si ceux-ci ont investi au-delà du montant réservé) et des Investisseurs O.

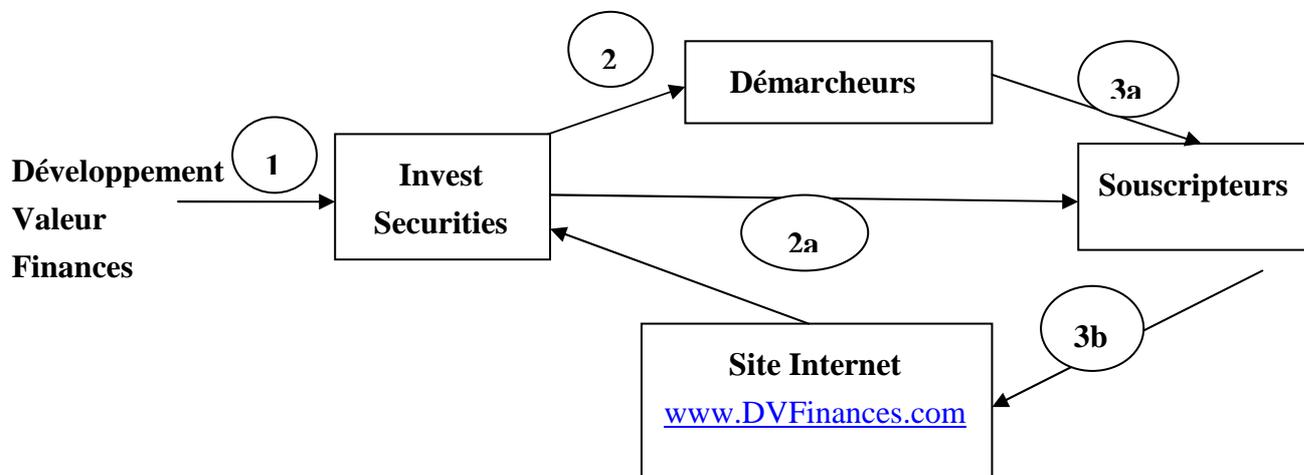
Les modalités de souscription sont décrites plus en détail au paragraphe 30.1.3 du prospectus.

2.3 Révocabilité de l'offre au public

Si les souscriptions reçues sont inférieures à 65% (soit 2.275.000 €) du montant de l'augmentation de capital initial, l'offre sera abandonnée.

Si les souscriptions reçues des Investisseurs A et O se situent entre 65% et 75% du montant de l'augmentation de capital à la clôture de la période de souscription, l'offre sera menée à bonne fin compte tenu de l'engagement d'Innoven Holding AG (pour un montant maximum de 350.000 €) de souscrire à l'offre afin de garantir son seuil de réalisation minimum de 75 % (soit 2.625.000 €).

2.4 Schéma de Commercialisation



1. La Société a conclu avec Invest Securities un mandat de placement non garanti ; Invest Securities fournira les services d'investissements requis à ce titre, dont des services de conseils en investissement, de réception-transmission d'ordres pour le compte de tiers et de placement non garanti.

2.a. Invest Securities enverra des courriers aux Investisseurs A les informant de l'offre et de la possibilité de télécharger le dossier de souscription sur le site de la Société (www.DVFinances.com) ou demander son envoi par téléphone ou courriel.

2.b. Invest Securities mandatera également des conseillers en gestion de patrimoine. En vertu des dispositions des articles L.531-2 2e H du Code monétaire et financier (Réglementation sur les démarcheurs financiers), ces conseillers en gestion de patrimoine pourront fournir, sous la responsabilité d'Invest Securities, les services d'investissement de « placement non garanti », de réception-transmission d'ordres pour le compte de tiers et de « conseil en investissement financier ».

Une "convention de démarchage" est signée avec chaque conseiller en gestion de patrimoine, après réception et validation des éléments réglementaires nécessaires à leur sélection et à leur inscription au fichier national des démarcheurs tenu par la Banque de France.

Invest Securities délivre aux conseillers en gestion de patrimoine des cartes de démarchage valides dans le cadre de l'offre.

3.a. Les conseillers en gestion de patrimoine proposeront aux souscripteurs actuels des fonds communs de placement gérés par Innoven Partenaires de souscrire à la présente offre.

3.b. Les Investisseurs, ayant pris connaissance de l'offre par le site de la Société www.DVFinances.com (qui n'a qu'une fonction d'information et sur lequel aucune souscription ne peut être saisie), téléchargent le dossier de souscription ou demande son envoi par courrier, le remplissent et l'envoient à Invest Securities, qui vérifiera la conformité du dossier avec la réglementation.

3 RESUME DES PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE LIES A LA SOCIETE

3.1 Risques liés à Développement Valeur Finances

Risque de perte de tout ou partie de l'investissement en capital: l'investissement est sensible aux risques industriels inhérents à l'extraction pétrolière, à l'absence de marché secondaire, de conditions propices pour une introduction en bourse ou d'opportunités de cession de la participation de Développement Valeur Finances dans Rock Well Petroleum.

Il n'existe aucune garantie de retour d'investissement dans la Société, ni de récupération de tout ou partie de la souscription initiale des Investisseurs.

Risque lié aux conflits d'intérêts potentiels: Il existe un risque lié aux conflits d'intérêts potentiels, notamment le fait qu'Innoven Partenaires gère le FCPR «*The Energy Innoven Fund*», actionnaire majoritaire de Rock Well Petroleum. Néanmoins, ce risque est limité par (i) l'application des règles déontologiques, (ii) le fait que la cession de la participation dans Développement Valeur Finances ne peut être réalisée qu'avec l'accord de l'administrateur indépendant et (iii) que les participations de Développement Valeur Finances et du FCPR ne pourront être cédées qu'au prorata entre elles.

Risque lié au statut d'actionnaire minoritaire: Développement Valeur Finances sera actionnaire minoritaire au sein de Rock Well Petroleum. Malgré l'existence d'un pacte d'actionnaires, la valorisation de la participation de Développement Valeur Finances dans Rock Well Petroleum pourrait être impactée du fait de ce statut.

Risque d'illiquidité: Développement Valeur Finances ne prévoit pas de versement de dividende. Il existe donc un risque réel de non restitution de tout investissement avant le

24 septembre 2021.

Risque de taux de change: l'investissement dans Rock Well Petroleum s'effectue en USD. La distribution des produits de la liquidation de Développement Valeur Finances se fera donc sur la base du taux de conversion €/USD en vigueur à la liquidation.

Risque de difficulté à estimer la totalité des frais sur la durée du produit: la constitution de Développement Valeur Finances, son investissement dans Rock Well Petroleum, la gestion de sa participation dans Rock Well Petroleum, la cession de cette participation et la liquidation de Développement Valeur Finances engendrent des coûts, liés notamment aux frais de conseils. Ces frais peuvent entamer significativement la rentabilité du produit.

Risque d'annulation de l'offre: Innoven Holding AG s'étant engagée à souscrire à l'opération si les souscriptions des investisseurs se situaient entre 65% et 75% du montant de l'augmentation de capital, l'opération sera annulée en cas de souscriptions inférieures à 65% de ce montant.

Des facteurs de risques supplémentaires sont visés au paragraphe 4 du prospectus.

3.2 Risques liés à Rock Well Petroleum

Risques liés à la réserve visée dans le rapport sur les comptes intermédiaires individuels au 30 juin 2010: Les informations financières consolidées intermédiaires condensées au titre du semestre clos le 30 juin 2010 ont fait l'objet d'un rapport d'examen présenté en page 253, qui contient la réserve suivante : « *La Société a préparé les informations financières consolidées intermédiaires condensées au titre du semestre clos le 30 juin 2010. Le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie intermédiaires condensés consolidés ci-joints ne comportent pas d'informations comparatives relatives au semestre clos le 30 juin 2009, comme le requiert IAS 34 Information financière intermédiaire.* »

Risques liés aux fluctuations du prix des matières premières: Les prix du pétrole brut et du gaz naturel sont très fluctuants. La rentabilité de Rock Well Petroleum pourrait être affectée sensiblement par une baisse des prix.

Risques de forage: Le forage des puits de pétrole brut et l'exploitation de gaz naturel impliquent des risques, dont celui de ne pas découvrir de réservoirs de pétrole brut et de gaz naturel qui soient commercialement productifs.

Risques liés au remplacement des réserves: A moins que Rock Well Petroleum ne mène à bien des activités d'exploration, d'exploitation et de développement ou acquiert des gisements supplémentaires ou découvre des réserves secondaires, les réserves actuelles de Rock Well Petroleum diminueront au fur et à mesure de leur exploitation.

Risques liés aux interruptions d'exploitation: Une partie de la production de pétrole brut et de gaz naturel de Rock Well Petroleum peut être interrompue ponctuellement du fait d'accidents, de conditions météorologiques ou de problèmes de main d'œuvre.

Risques liés aux conditions météorologiques: La demande de pétrole brut et de gaz naturel dépend de manière significative des conditions météorologiques.

Risques liés à l'estimation des réserves: Cette estimation est un processus complexe qui nécessite l'interprétation de données techniques disponibles et l'élaboration d'hypothèses. Des inexactitudes significatives dans ces interprétations ou hypothèses peuvent entraîner la surestimation des réserves de Rock Well Petroleum.

Risques liés au respect des dispositions réglementaires: Le cadre réglementaire de l'industrie du gaz naturel et du pétrole brut peut changer de manière imprévisible et amener l'activité de Rock Well Petroleum à être interrompue temporairement ou définitivement ou à augmenter les coûts de mise en conformité.

Des facteurs de risques supplémentaires sont visés au paragraphe 37 du prospectus.

4 PRINCIPAUX FRAIS

Typologie des frais	Assiette	Taux barème (en € et HT)
FRAIS DE CONSTITUTION		
Commission de placement	Montant des souscriptions	100.000€ au titre du placement réservé aux Investisseurs A / 5% du montant pour les autres placements
Commission de performance	néant	néant

Frais juridiques et comptables liés à la réalisation de l'offre au public	néant	350.000€
Frais liés aux rapports des commissaires	néant	10.000€
FRAIS ANNUELS		
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement maximum (base annuelle)	Non-applicable	18.744€ / an
Frais de tenue de compte (augmentation de capital)	Non-applicable	23.000€
Frais de constitution de la société	Non-applicable	20.000€

Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement sont calculés sur la base suivante:

Typologie des frais	Montants estimés pour la durée de vie de la Société (en €)	Total
Gestion des actionnaires	30.000	93.722€, soit 18.744€ / an.
Commissariat aux comptes	37.500	
Frais divers	26.222	

Nous attirons votre attention sur le fait que ces coûts ont été calculés sur 5 ans et pourront être supérieurs si la durée de Développement Valeur Finances excédait 5 ans.

5 CALENDRIER DES OPERATIONS

Date de visa de l'Autorité des Marchés Financiers: 21 octobre 2010

Mise à Disposition gratuite du prospectus: (siège social, site internet de la Société, établissements en charge du placement): 22 octobre 2010

Ouverture et clôture de la période de souscription et d'intention d'exercice des BSA: du 25 octobre 2010 au 26 novembre 2010

Conseil d'administration constatant le montant des intentions d'exercice des BSA: 29 novembre 2010

Délai de rétractation: du 30 novembre au 1^{er} décembre 2010

Conseil d'administration constatant l'exercice des BSA: 2 décembre 2010

Publication des résultats de l'offre : (site internet de la Société) le 3 décembre 2010

Investissement de la Société dans Rock Well Petroleum: fin 2010

Date de dissolution de la Société: au plus tard le 24 septembre 2019, sauf dissolution anticipée ou prorogation au 24 septembre 2021 en cas d'absence de cession de la participation de Rock Well Petroleum au 24 septembre 2019.